

Code de l'unité de formation : (3) <i>811114021F1</i>	Code du domaine de formation : (4) <i>801 803</i>
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 24 périodes

<u>1. Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Gestion des situations d'agressivité et de violence	CT	B	22
2. Part d'autonomie		P	2
		Total des périodes	24

v

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :*rien R. R.*b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. Collinet
**A. COLLINET
ADM. PEDAG.****07 JAN. 2003**

Date :

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration

UF : Gestion des situations d'agressivité et de violence

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- ◆ de distinguer les différentes formes d'agressivité et de violence en situation de travail d'aide à domicile;
- ◆ de prévenir les risques d'agressivité et violence en situation de travail d'aide à domicile ;
- ◆ de concevoir les attitudes et les comportements à adopter face à une situation d'agressivité dans une situation de travail d'aide à domicile.

UF : Gestion des situations d'agressivité et de violence

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- ◆ de commenter un texte écrit dans un langage usuel portant sur le secteur « Service aux personnes » ;
- ◆ d'expliciter les règles déontologiques élémentaires de ce secteur ;
- ◆ de situer le travail d'aide aux personnes dans une perspective individuelle et collective.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- ◆ Certificat de qualification de puéricultrice ;
- ◆ Certificat de qualification d'aspirante en nursing ;
- ◆ Certificat de qualification d'auxiliaire familiale et sanitaire ;
- ◆ Certificat de qualification d'Auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités ;
- ◆ Infirmier (ère) breveté(e) ;
- ◆ Infirmier(ère) gradué(e) ;
- ◆ Assistant(e) social(e).

UF : Gestion des situations d'agressivité et de violence dans le cadre du travail d'aide à domicile

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

UF : Gestion des situations d'agressivité et de violence

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

Dans le cadre de son travail d'aide à domicile et à partir des données théoriques et méthodologiques, l'étudiant(e) sera capable :

- ◆ de dépister les indices précurseurs d'un conflit ou d'une situation violente ;
- ◆ de distinguer les différentes formes d'agressivité et de violence au travail en fonction des dimensions individuelles, familiales, sociales, culturelles, institutionnelles... ;
- ◆ de préciser son rôle, ses capacités et ses limites d'intervention en cas d'agressivité et de violence au travail ;
- ◆ d'utiliser des techniques de communication facilitant l'éclaircissement et le désamorçage de situations conflictuelles ;
- ◆ d'utiliser des techniques d'affirmation de soi utiles à la prévention et à la gestion de situations d'agressivité et de violence au travail ;
- ◆ d'indiquer les procédures à suivre (protocole d'intervention) pour éviter qu'un conflit au travail ne dégénère en agressivité et en violence.

UF : Gestion des situations d'agressivité et de violence

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, face à une situation de d'agressivité et de violence donnée, survenant dans le cadre du travail d'aide à domicile, de déterminer des attitudes et des comportements adéquats à adopter ainsi que des stratégies de prévention à mettre en place. Il sera aussi capable de situer ses limites et d'envisager son intervention en respectant les principes théoriques et méthodologiques de la formation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté et de la précision d'énonciation des informations présentées.

12 SEP. 2002

D 8 BIS / UF

UF : Gestion des situations d'agressivité et de violence

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert, titulaire d'un titre de psychologie, aura une expérience professionnelle d'au moins trois années dans le secteur dans le domaine de la gestion et de la prévention de l'agressivité et de la violence au travail.